

Délibération n°6	Conseil Municipal du 27 juin 2016
Direction des Services Techniques	Domaine de compétence : 8.8 Environnement
Objet : Études de diagnostics des réseaux d'assainissement de l'agglomération	
Rapporteur : Monsieur Lucien BONVOISIN	
Synthèse de la délibération :	Participation financière aux études de diagnostics des réseaux d'assainissement de l'agglomération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

La gestion de l'assainissement des Eaux Usées (assainissements collectifs et non collectifs) des communes du Touquet, Merlimont et Cucq est confiée au SIVOM de la région d'Étaples. Celle de la commune d'Étaples est gérée par la commune elle-même.

Les nouvelles exigences réglementaires et la reconquête d'une qualité attractive des eaux de baignade imposent une gestion la plus rigoureuse possible des rejets de pollution de temps de pluie (voire de temps sec) vers le milieu naturel, soit la Canche, les zones humides du secteur ou directement la côte.

Dans ce cadre, il importe de lancer un diagnostic des réseaux permettant notamment de relever les dysfonctionnements en matière d'assainissement. Celui-ci devant aboutir à un programme d'actions et d'efforts justes, à consentir en fonction de la sensibilité du secteur à protéger.

Ce diagnostic va permettre, à court, moyen et long termes de tendre vers un système séparatif fonctionnel (réseaux et station), en améliorant principalement la sélectivité des réseaux et la réduction des apports d'eaux claires, évitant ainsi les déversements, débordements et mises en charges, en amenant les effluents à la station d'épuration.

L'étude menée sous Maîtrise d'ouvrage du SIVOM, nécessite une participation financière des communes concernées, au prorata du linéaire de réseau exploité par chacune d'elles, ou à hauteur de leurs consommations respectives.

Le coût de l'étude à été arrêté à 185 548 €HT, avec un financement possible de l'Agence de l'eau à hauteur de 50%, soit une répartition financière à réaliser entre les communes sur un montant de 92 774 €HT. L'engagement de la dépense sera opéré sur l'exercice budgétaire 2017.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à participer financièrement à l'étude de diagnostic sur les réseaux d'assainissement de l'agglomération, menée sous la Maîtrise d'ouvrage du SIVOM, au prorata du linéaire de réseau exploité sur la commune ou à hauteur de ses consommations propres.